



Direction générale
pour la recherche
et l'innovation

Service des entreprises
du transfert de
technologie et de l'action
régionale

Département des politiques
d'incitation à la R&D des
entreprises

DGRI C1

Affaire suivie par
Mustapha LOUNES

Téléphone
01 55 55 98 08
Télécopie
01 55 55 86 41

Courriel
ciragrement
@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Paris, le 22 AOUT 2011

ATHEME INGENIERIE
6 Cité de l'ameublement
75011 PARIS

A l'attention de
Madame Marie-Laure COCOUAL

REÇU LE 25 AOUT 2011

Madame,

Vous avez fait parvenir une demande d'agrément au titre du crédit d'impôt recherche (CIR). Votre demande a été acceptée et je vous prie de trouver, ci-joint, la décision d'agrément qui reconnaît la capacité de votre entreprise à mener des travaux de recherche et développement (R&D).

Afin de permettre à votre donneur d'ordre de déclarer les montants des opérations de R&D éligibles au CIR, je vous recommande de les identifier dans vos factures.

Sauf opposition de votre part, qui peut être exercée à tout moment auprès de mon service, les coordonnées de votre organisme figureront dans la liste des organismes agréés au titre du CIR sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Si vous souhaitez renouveler votre agrément, vous pourrez consulter toutes les informations concernant les dossiers d'agrément et les calendriers des dates de dépôt des dossiers sur le site internet du MESR :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24835/le-credit-impot-recherche.html>

Je vous saurais gré de me tenir informée de toute modification significative de votre activité ou des compétences de votre personnel qui impliquerait un réexamen de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la ministre et par délégation
La chef du département des politiques
d'incitation à la R&D des entreprises

Frédérique Sachwald

P.J : 1



Paris, le 22 AOÛT 2011

Direction générale
pour la recherche
et l'innovation

Service des entreprises,
du transfert de technologie et de
l'action régionale

Département des
politiques d'incitation à la
R&D des entreprises

REÇU LE 25 AOÛT 2011

DECISION D'AGREMENT

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

vu l'article 244 quater B II du Code général des impôts,

vu les articles 49 septies F à 49 septies N de l'annexe III du Code général des impôts,

décide d'accorder un agrément à l'organisme :

ATHEME INGENIERIE

(siren : 419784400)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2010, 2011, 2012.**

Pour la ministre et par délégation
La chef du département des politiques
d'incitation à la R&D des entreprises

Frédérique Sachwald